

Cadre stratégique 2023-2030 de l'APF

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français. »

Léopold Sédar Senghor, février 1966

Avant-propos

Le XVIII^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Djerba (Tunisie) en novembre 2022, a permis, après un intervalle de quatre ans dû à la pandémie de covid-19, de faire émerger de nouvelles perspectives pour la Francophonie : renforcer l'influence des francophones dans le monde ; développer l'usage et l'enseignement de la langue française ; promouvoir la diversité culturelle et linguistique ; agir pour la paix et la stabilité ; faire de la Francophonie un laboratoire de coopération stratégique et innovant.

Forte de ses nombreuses sections, grâce auxquelles elle rayonne sur les cinq continents, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) doit prendre toute sa place pour contribuer à relever ces défis, qu'elle a elle-même identifiés comme étant prioritaires.

Pour ce faire, l'APF entend travailler en coordination avec la Secrétaire générale de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que l'ensemble des acteurs et des partenaires de la Charte de la Francophonie, en apportant sa valeur ajoutée d'institution représentative des peuples francophones et avec une ambition clairement définie : réenchanter la Francophonie.

Cette nécessaire coordination a motivé le choix de la temporalité 2023-2030 afin de s'aligner sur celle du nouveau cadre stratégique de la Francophonie.

L'avenir de l'espace francophone est confronté à de nombreux défis. En effet, le contexte actuel est marqué par une succession de crises de diverses natures qui touchent l'ensemble de l'espace francophone. En corollaire, le nombre de conflits armés augmente et la défiance vis-à-vis des institutions démocratiques s'intensifie.

Au-delà de la volonté et des priorités affirmées sur bien des sujets, malgré ses atouts et ses réalisations, la Francophonie est menacée, mise en concurrence avec d'autres modèles politiques et linguistiques.

Un nombre croissant de jeunes ne se sentent plus en phase avec la Francophonie, car elle ne parvient malheureusement plus à répondre à leurs attentes. Ils sont ainsi attirés par d'autres discours qui leur apparaissent plus prometteurs.

Pour répondre à ces multiples défis, l'APF doit renforcer son rôle sur la scène politique internationale, moderniser son action, améliorer son attractivité, consolider ses fondamentaux et accroître sa visibilité.

Le cadre stratégique 2023-2030 de la Francophonie, adopté à Djerba en novembre 2022, reconnaît le rôle spécifique de l'APF, ce qui lui confère d'autant plus le devoir d'affronter les faits avec réalisme. Sur cette base, l'APF doit s'efforcer d'être reconnue partout, dans la sphère politique et auprès de la société civile, comme un acteur majeur de la coopération internationale.

Cette reconnaissance universelle de l'utilité de l'APF passe par sa capacité à imaginer un mode innovant de développement politique, social, économique, environnemental et culturel, prenant en compte les attentes et les

besoins des peuples de l'espace francophone, en particulier ceux de la jeunesse.

L'APF doit en effet être en mesure de répondre aux aspirations des futures générations afin que la Francophonie soit perçue comme un espace ouvert, attractif et porteur de perspectives pour un modèle de société partagé, répondant aux attentes populaires en matière de démocratie, de développement durable, d'inclusivité, de mobilité et d'épanouissement humain.

L'année 2022 fut pour l'APF un temps de renouvellement, après le fonctionnement dégradé durant la longue période de crise sanitaire. Grâce à une reprise normale de son activité, notamment dédiée à la coopération interparlementaire, et à une nouvelle gouvernance de l'APF, ses instances sont aujourd'hui déterminées à rendre l'institution plus agile et plus efficace dans son fonctionnement.

Pour prendre en compte les enjeux vitaux de la Francophonie, il est dès lors impératif que l'APF se montre plus réactive, visible et percutante.

Bruno Fuchs (Député, France)

Délégué général de l'APF

Objectifs stratégiques

# 1. Renforcer la diplomatie parlementaire.	Être davantage présents sur le terrain et contribuer à la résolution des conflits et des situations de crise qui touchent l'espace francophone.
	Participer aux débats internationaux sur les grands enjeux contemporains et prendre part aux importantes décisions politiques.
	Inscrire l'action de l'APF dans un écosystème mondial, notamment en renforçant le multilatéralisme inclusif et en mobilisant d'autres acteurs institutionnels internationaux.
# 2. Apporter une valeur ajoutée à l'espace francophone en incitant les parlements à créer des normes législatives communes.	Agir aux côtés des parlements de l'APF pour les aider à constituer un ensemble de normes législatives communes à l'espace francophone.
	Identifier chaque année plusieurs thèmes devant faire l'objet de corpus législatifs.
	Accompagner les parlements francophones dans l'adoption de lois internes élaborées à partir de ces corpus législatifs ainsi que dans le contrôle de leur gouvernement et dans l'évaluation des politiques publiques.
# 3. Rendre l'espace francophone plus attractif pour les nouvelles générations.	Améliorer la représentation des genres, des jeunes et des régions.
	Identifier les nouvelles aspirations des peuples de l'espace francophone.
	Apporter des solutions concrètes aux besoins exprimés par les peuples de l'espace francophone.
# 4. Consolider les fondamentaux caractéristiques de l'APF.	Valoriser la langue française sur la scène internationale et soutenir la diversité des expressions culturelles et linguistiques.
	Promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne.
	Renforcer la coopération internationale et les échanges de bonnes pratiques entre les parlements francophones.
# 5. Rendre l'APF plus opérationnelle, efficace, écoresponsable et transparente.	Adapter le fonctionnement de l'APF afin de produire un plus grand nombre de résultats tangibles et visibles.
	Faire rayonner la communication de l'APF et partager plus clairement les résultats obtenus.
	Assurer la représentation en zone paritaire des femmes parmi les postes à responsabilité de l'APF et lors de ses activités, et recourir à l'analyse différenciée selon les sexes dans l'étude de toutes ses thématiques.

Objectif stratégique n° 1 :

Renforcer la diplomatie parlementaire.

1.1. Être davantage présents sur le terrain et contribuer à la résolution des conflits et des situations de crise qui touchent l'espace francophone.

Les parlementaires de l'APF doivent développer, diversifier et intensifier leur action diplomatique en se montrant actifs partout où leur présence est requise. Leur présence sur le terrain est, à ce titre, primordiale. Grâce à son action diplomatique, l'APF doit en outre être en mesure de contribuer significativement et efficacement à la prévention et à la gestion des conflits et des situations de crise qui touchent l'espace francophone. Les parlementaires de l'APF doivent contribuer à la résolution de ces problèmes et prendre activement part à la définition de processus de résolution dans une perspective de rétablissement, de consolidation et de maintien de la stabilité et de la paix.

1.2. Participer aux débats internationaux sur les grands enjeux contemporains et prendre part aux importantes décisions politiques.

Les États et les régions de l'espace francophone partagent des aspirations et des valeurs communes contribuant à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de la personne. Le respect de ces dernières constitue un enjeu majeur pour la Francophonie parlementaire. À cet égard, il est important que les parlementaires de l'APF participent aux débats internationaux sur les grands enjeux contemporains

et prennent part aux décisions politiques structurantes afin que la voix des peuples de l'espace francophone puisse être entendue sur la scène mondiale et internationale, et que leur point de vue puisse être pris en compte.

1.3. Inscrire l'action de l'APF dans un écosystème mondial, notamment en renforçant le multilatéralisme inclusif et en mobilisant d'autres acteurs institutionnels internationaux.

L'action de l'APF doit s'inscrire dans l'écosystème francophone mondial afin de bénéficier d'une plateforme d'échanges et de coopération pour promouvoir ses initiatives, partager des bonnes pratiques et contribuer à la prise en compte d'enjeux communs. Pour atteindre cet objectif, l'APF doit renforcer le multilatéralisme inclusif, multiplier ses partenariats et développer des collaborations stratégiques avec d'autres acteurs institutionnels internationaux, notamment interparlementaires, ce qui lui permettrait de bénéficier de ressources supplémentaires, d'expertises spécialisées et d'un réseau étendu. La participation active de l'APF dans cet écosystème mondial permettrait en outre de renforcer la visibilité et la légitimité de l'institution, en démontrant son engagement en faveur de la cause francophone.

Objectif stratégique n° 2 :

Apporter une valeur ajoutée à l'espace francophone en incitant les parlements à créer des normes législatives communes.

2.1. Agir aux côtés des parlements de l'APF pour les aider à constituer un ensemble de normes législatives communes à l'espace francophone.

L'APF s'est récemment engagée à soutenir et à accompagner les parlements qui la composent dans leurs travaux législatifs en mettant à leur disposition des corpus législatifs thématiques qui contiendront de la ressource documentaire visant à accompagner les parlements francophones dans leur travail de production législative et de contrôle parlementaire. Ainsi, sur un sujet donné, les parlements disposeront d'un document rassemblant des analyses politiques, juridiques et techniques, des exemples de textes législatifs déjà en vigueur ailleurs dans l'espace francophone et une proposition de méthode, en vue de les adapter en droit interne dans les régions et les pays désirant, eux aussi, légiférer en la matière.

2.2. Identifier chaque année plusieurs thèmes devant faire l'objet de corpus législatifs.

Dans une optique de renforcement des capacités des parlements, l'APF doit régulièrement enrichir et consolider ses corpus législatifs afin de tenir compte de l'actualité et des situations politiques de l'espace francophone, dans

l'optique de répondre aux besoins de ses parlements. Chaque année, l'APF doit ainsi identifier et définir plusieurs sujets d'importance communs à tous ses membres, qui lui permettront d'établir des corpus législatifs grâce auxquels les parlements de l'APF pourront s'appuyer afin de se doter de législations communes à tout l'espace francophone.

2.3. Accompagner les parlements francophones dans l'adoption de lois internes élaborées à partir de ces corpus législatifs ainsi que dans le contrôle de leur gouvernement et dans l'évaluation des politiques publiques.

Les parlementaires de l'APF doivent mener des actions de plaidoyer auprès de leurs Parlements respectifs afin que ces derniers prennent des mesures législatives émanant des corpus législatifs de l'APF. Ils seront en outre chargés d'assurer la mise en œuvre et le déploiement de ces nouvelles législations à l'intérieur de leurs espaces juridiques régionaux et nationaux, ainsi que le suivi de ces dernières. L'APF s'engage à accompagner les parlements francophones dans l'adoption de ces lois internes émanant des corpus législatifs élaborés par l'APF, puis dans le contrôle de leur gouvernement respectif et dans l'évaluation des politiques publiques.

Objectif stratégique n° 3 :

Rendre l'espace francophone plus attractif pour les nouvelles générations.

3.1. Améliorer la représentation des genres, des jeunes et des régions

Avec l'adoption de ses nouveaux statuts, l'APF souhaite améliorer la gouvernance de l'institution. Elle aspire notamment à une meilleure représentation des genres, des jeunes et des régions dans ses postes à responsabilité, s'efforçant ainsi de créer un environnement inclusif et équitable, où chaque voix est entendue et où toutes les sensibilités sont prises en compte.

3.2. Identifier les nouvelles aspirations des peuples de l'espace francophone.

À la suite des récentes contestations émises à l'égard de l'utilité de la Francophonie et face aux mises en cause des instances démocratiques et parlementaire, l'APF doit être capable de prouver son utilité, sa valeur ajoutée et son efficacité auprès de ses peuples ainsi que sur la scène internationale. L'APF doit identifier les thématiques contemporaines dont la Francophonie doit s'emparer afin d'apporter des réponses et des solutions aux besoins exprimés par les peuples de l'espace francophone. L'objectif est de démontrer, en particulier aux jeunes, qu'il existe un réel avantage individuel et collectif à faire partie de la communauté francophone. Cela suppose, bien sûr, de continuer à favoriser l'apprentissage du français, car la Francophonie

est d'abord une communauté de langue, mais aussi de promouvoir d'autres mesures concrètes susceptibles d'avoir des retombées réelles auprès des populations.

3.3. Apporter des solutions concrètes aux besoins exprimés par les peuples de l'espace francophone.

L'APF doit rapidement pouvoir mettre en œuvre un certain nombre de politiques publiques au bénéfice de ses États membres afin de répondre aux besoins, aux attentes et aux nouvelles aspirations des peuples de l'espace francophone. À cet égard, l'APF doit être en mesure de formuler des propositions concrètes et attrayantes qui nourriront le débat politique, avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie des peuples de l'espace francophone. Les réponses formulées par l'APF doivent suivre deux axes : d'une part, les aspirations collectives de la jeunesse à un modèle de société partagé couvrant les questions de démocratie, de droits des femmes et des filles, et de protection de l'environnement ; d'autre part, les attentes individuelles des jeunes francophones, qui souhaitent vivre dans un environnement sain et accéder à l'autonomisation grâce à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, ainsi qu'à des mécanismes de mobilité citoyenne optimaux.

Objectif stratégique n° 4 :

Consolider les fondamentaux caractéristiques de l'APF.

4.1. Valoriser la langue française sur la scène internationale et soutenir la diversité des expressions culturelles et linguistiques.

L'espace francophone se caractérise par une grande diversité linguistique et culturelle, ainsi que par un fort dynamisme humain et social. Bien que les pays et les régions francophones qui le composent possèdent des histoires et des cultures différentes, ils partagent tous des valeurs communes. Dans cet espace, la langue française est un vecteur puissant de communication et de partage. Elle facilite les échanges et la compréhension entre les différents pays et régions, et accroît la solidarité entre les différents peuples qui les habitent, favorisant le développement social, culturel et économique. Les parlementaires de l'APF doivent continuer de promouvoir non seulement l'utilisation de la langue française dans un maximum d'institutions parlementaires et internationales, mais aussi la diversité des expressions culturelles et linguistiques des peuples de l'espace francophone. Ce faisant, ils continueront à favoriser la solidarité et le dialogue interculturel.

4.2. Promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne.

Dans une vision multilatérale du monde, les parlementaires de l'APF doivent poursuivre leur mission d'édification, de promotion, de renforcement et de pérennisation des institutions démocratiques et de bonne gouvernance dans l'espace francophone. Ils doivent notamment veiller à encourager la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, lutter contre la corruption et la désinformation, concourir à consolider l'état civil ainsi que l'éthique et la déontologie parlementaires, encourager la participation citoyenne, favoriser l'inclusion sociale, et soutenir le rôle et l'action des femmes et des jeunes.

4.3. Renforcer la coopération internationale et les échanges de bonnes pratiques entre les parlements francophones.

L'APF doit continuer à mener des actions de coopération destinées à renforcer les capacités juridiques et techniques des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires, par le biais de séminaires thématiques, de formations et de stages. Le partage de connaissances, les échanges de bonnes pratiques ainsi que la mise en réseau des forces vives des parlements doivent également rester des composantes primordiales des activités de l'APF.

Objectif stratégique n° 5 :

Rendre l'APF plus opérationnelle, efficace, écoresponsable et transparente.

5.1. Adapter le fonctionnement de l'APF afin de produire un plus grand nombre de résultats tangibles et visibles.

L'APF reconnaît l'importance d'adapter son mode de fonctionnement et de faire évoluer ses pratiques internes afin qu'elles soient plus écoresponsables, qu'elles produisent un plus grand nombre de résultats tangibles et visibles, et qu'elles garantissent plus de transparence auprès de ses sections. Elle doit être en mesure de recentrer son activité et de se concentrer sur l'essence même du parlementarisme. Pour y parvenir, l'APF doit mettre en place une approche stratégique visant à définir des objectifs clairs et mesurables, et à élaborer des plans d'action réalistes et détaillés, en identifiant les cibles et les étapes nécessaires à la réalisation de chaque objectif. Elle doit aussi veiller à ce que ces plans d'action soient régulièrement suivis et évalués pour mesurer les progrès réalisés et dans une optique de constante amélioration. L'APF vise également à se recentrer sur les activités de ses Commissions et de ses Réseaux, et à redynamiser le travail effectué par ses instances, notamment dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des rapports et des résolutions qu'elles adoptent. Elle s'engage par ailleurs à partager plus en amont les documents de travail de ses instances, ainsi que les informations relatives à ses réunions et à ses activités.

5.2. Faire rayonner la communication de l'APF et partager plus clairement les résultats obtenus.

L'APF doit être davantage connue sur la scène internationale et doit intensifier sa présence,

notamment sur les réseaux sociaux, pour une plus grande visibilité et pour atteindre un public plus large. Il est dès lors important qu'elle développe une communication plus structurée, plus transparente et plus percutante, en mettant en place des canaux modernes de communication ; ceux-ci lui serviront non seulement à toucher un plus grand nombre d'individus, mais aussi à partager plus clairement les divers résultats obtenus. En faisant rayonner sa communication et en partageant de manière claire, précise et transparente ses résultats, l'APF peut véritablement renforcer son influence. Cela lui permettra de sensibiliser un plus large public, de mobiliser de nouveaux partenaires, de renforcer son action et de rassembler un soutien plus large.

5.3. Assurer la représentation en zone paritaire des femmes parmi les postes à responsabilité de l'APF et lors de ses activités, et recourir à l'analyse différenciée selon les sexes dans l'étude de toutes ses thématiques.

Afin de parvenir à une société plus égalitaire, l'APF doit tendre vers une représentation équilibrée des femmes, située entre 40 et 60 %, non seulement dans ses instances de direction politique, mais aussi dans la composition des délégations parlementaires de toutes les activités qu'elle organise. En intégrant une analyse différenciée selon les sexes dans l'étude de toutes ses thématiques, l'APF s'assurera en outre de prendre en compte les spécificités et les enjeux particuliers auxquels les femmes sont confrontées, dans l'objectif de pouvoir mieux répondre à leurs besoins.